

ANFH

Compte-Rendu reunion des Membres du CA de l'ANFH Du 12 OCTOBRE 2023

La délégation FO :

Gilles MANCHON, Patrick DIDIER, Nathalie RIEUX-SICARD, Sophie ARDON et Arnauld PIONNIER

1 - Point de situation sur l'exercice Budgétaire 2023 et cadrage Budgétaire 2024

FO revendique un accroissement des enveloppes complémentaires proposées, au moins à hauteur de celles de 2023, notamment pour le FMEP (fond mutualisé études promotionnelles) et le FQ et CFP, (fond de qualification et congé de formation professionnelle) dans un contexte où les établissements doivent relever un véritable défi d'attractivité et de fidélisation. Les marges de manœuvre existent et il faut les utiliser principalement pour le financement des Etudes Promotionnelles et pour la Qualification des agents des filières administrative, technique et ouvrière.

FO souligne la très faible consommation, sur deux exercices budgétaires consécutifs, des enveloppes complémentaires consacrées à la VAE qui dénote l'existence de nombreux freins. Nous interpellons le Ministère pour la mise en place d'une politique claire et affirmée pour développer l'accès et l'accompagnement des agents dans le dispositif VAE au regard des trop nombreux agents qui exercent une fonction sans bénéficier du grade correspondant. FO dénonce le recours aux « Faisant Fonction ».

FO fait le constat de la faible consommation de l'enveloppe complémentaire consacrée au CFP qui découle du non-versement du CTI qui vient s'ajouter à la perte des Primes et de 15 % du traitement brut pour les catégories B et A. Nous interpellons à nouveau le Ministère pour que les agents en CFP puissent bénéficier du CTI et de 100 % de leur traitement et primes.

De plus, FO interpelle le Ministère pour la mise en place des négociations prévues par les accords du Ségur de la Santé qui doivent déboucher sur la mise en œuvre d'un plan d'action national sur le développement de la formation continue et de la formation promotionnelle.

2 - Actions de Formations Nationales (AFN)

FO n'est pas intervenu sur les propositions de la DGOS mais a affirmé que nous attendons la rencontre avec le Ministre de la Santé qui doit entendre les revendications que nous portons dans un contexte de tensions plus que majeures au sein de nos établissements, dans un contexte de débat parlementaire sur le PLFSS 2024 qui s'annonce largement insuffisant au regard du choc d'investissement nécessaire pour remettre en place un Service Public Hospitalier qui réponde pleinement aux besoins de la population avec un égal accès sur tout le territoire.

FO a tout de même constaté que la mise en place des AFN demande beaucoup d'efforts et d'énergie pour arriver au constat que peu d'agents participent à ces formations ; FO réaffirme son constat de chaque année : que les préoccupations prioritaires du Ministère sont en complet décalage des priorités établissements et agents dans les services.

3 - Groupe de Travail sur l'élaboration du Projet Stratégique ANFH 2025-2028

FO aborde les fortes tensions sur les effectifs et la dégradation des conditions de travail et revendique que l'action de l'ANFH pour les années 2025-2028 soit orientée prioritairement sur les enjeux d'attractivité et de fidélisation. Ces axes doivent être lisibles tant pour les établissements et pour chaque agent hospitalier qui doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans un parcours qualifiant, dans un parcours de promotion professionnelle, dans un parcours de consolidation ou de développement des compétences.

4 - Point Apprentissage

FO dénonce que le gouvernement affiche à grand renfort de médiatisation une politique de l'emploi basée sur le développement de l'apprentissage qui repose sur des objectifs irréalistes pour la Fonction Publique Hospitalière au regard de son désengagement sur les moyens nécessaire. Une nouvelle fois, l'Etat ne tient pas ses engagements écrits, FO refuse que les fonds de la Formation Professionnelle Continue des agents hospitaliers, notre salaire différé vienne soutenir prioritairement les politiques sur l'apprentissage.



Car pour FO si l'apprentissage peut représenter une voie de recrutement intéressante, il ne représente en aucun cas la voie prioritaire d'attractivité et de fidélisation au sein de nos établissements qui passe par :

- La revalorisation du point d'indice et de l'ensemble des grilles indiciaires des catégories C, B et A pour sortir de la dynamique de « smicardisation » des agents hospitaliers.
- Un choc de recrutement massif pour permettre une véritable amélioration des conditions de travail.
- Un accompagnement des agents hospitaliers, de toutes les filières dans les parcours de qualifications dans le cadre de la cotisation de 2,9 % pour la formation professionnelle tout au long de la vie pour permettre la promotion sociale.

